

Département de la Moselle
Communauté de Communes du Haut Chemin - Pays de Pange

COMMUNE DE RETONFEY

Plan Local d'Urbanisme

06-2-3 – Annexes sanitaires

Prescription de l'élaboration du PLU	DCM	19/11/2014
Arrêt du projet de PLU	DCM	30/06/2017
Approbation de la révision générale du PLU	DCM	05/09/2018

Approbation de la Révision par D.C.M. du 05/09/2018



Le Maire,
Christian PETIT

Date de référence : septembre 2018

ASSAINISSEMENT

Contexte réglementaire

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006, impose certaines obligations en matière d'assainissement et de traitement des eaux usées :

Assainissement collectif

L'assainissement est géré par la collectivité qui assure :

- La collecte
- Le transport
- Le traitement des eaux usées

Assainissement non collectif

Chacun gère son installation,
Chacun installe et entretient son dispositif de traitement.

« La collectivité n'a qu'un rôle de contrôle »

En application du code L 2224-10 du code des collectivités, les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique :

1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;

3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Pour la commune de **Retonfey**, la compétence en matière d'assainissement est exercée par la **Communauté de Communes du Haut Chemin – Pays de Pange**, regroupant 28 communes pour 18856 habitants (en 2014).

Liste des communes membres :

BAZONCOURT, BURTONCOURT, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, COINCY, COLLIGNY-MAIZERY, COURCELLES-CHAUSSEY, COURCELLES-SUR-NIED, FAILLY, GLATIGNY, HAYES, LES ETANGS, MAIZEROY, MARSILLY, OGY-MONTOY-FLANVILLE, PANGE, RAVILLE, **RETONFEY**, SAINT-HUBERT, SAINTE-BARBE, SANRY-LES-VIGY, SANRY-SUR-NIED, SORBEY, VIGY, VILLERS-STONCOURT, VRY

Suite au transfert de compétences par la commune de Retonfey, la communauté de communes du Haut Chemin Pays de Pange assure le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Ce service doit contrôler les installations d'assainissement individuelles, qu'elles soient anciennes ou non. Pour les installations neuves ou réhabilitées, il s'agit de contrôler la conception, l'implantation et la bonne exécution des ouvrages. Pour les



installations déjà existantes, la réglementation demande un contrôle diagnostic périodique du bon fonctionnement.

Description du système d'assainissement

Le réseau d'assainissement est principalement de type unitaire. Seuls les secteurs du « Pré Baillot », du « Pré Marie », de la rue du Château et de la rue des Vignes possèdent un réseau séparatif, ce qui représente environ 40% du réseau de la commune.

L'écoulement des eaux usées et des eaux de pluie est gravitaire. Ce réseau s'organise en direction de la commune Montoy-Flanville : le collecteur intercommunal est composé de deux branches, l'une longeant le ruisseau de Vallières et l'autre le ruisseau du Breuil. Les deux branches se connectent au lieu-dit « l'Ermitage », environ 150 mètres avant la confluence entre les deux ruisseaux. Le collecteur passe ensuite sous l'autoroute et continue de longer le ruisseau de Vallières, jusqu'à la station d'épuration intercommunale située à proximité du lotissement « Le Cugnot » sur le ban communal de Montoy-Flanville.

A noter que le collecteur principal ne passe à aucun moment par une station de refoulement.

Une grande partie du système d'assainissement de Retonfey a été mis en place par le SIVOM COMOYRE au début des années 1970.

Une étude technique réalisée en 1999 indique que le réseau est en mauvais état.

Différents travaux ont été engagés depuis 2002 :

- Création d'un nouveau réseau rue des Fontaines
- Renforcement du réseau au Pré Baillot et à la Tinchotte
- Reconstruction du réseau rue de Metz et de la liaison Retonfey-Montoy-Flanville

Les problèmes et dysfonctionnements observés concernent l'infiltration des eaux claires parasites et le raccordement des eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées.

Ouvrage d'épuration

Les effluents à traiter de la commune de Retonfey sont acheminés jusqu'à la station intercommunale située sur la commune de Montoy-Flanville. La station a été mise en service en 1977.

La station d'épuration a une capacité réglementaire (EH) de 5080 équivalents habitants. La population en 2013 des deux communes est de 1355 habitants pour Retonfey et 1117 habitants pour Montoy-Flanville, soit 2472 au total.

Des travaux sont projetés sur la station d'épuration de Montoy-Flanville pour régler les dysfonctionnements observés. Ils devraient démarrer à la rentrée 2017. Par ailleurs, une étude est en cours concernant la réalisation d'une microstation pour le petit marais.

Toutes les habitations de Retonfey sont raccordées à la station de Montoy-Flanville, sauf deux annexes. Il s'agit du Petit Marais, situé au Nord-Est du ban communal, qui compte environ 10 habitants et Vaudreville, qui compte une exploitation agricole.

Actuellement et suite aux crues de février 2016, la communauté de communes du Haut Chemin-Pays de Pange, en charge de l'assainissement a mandaté le bureau d'études Aspect SE pour réaliser une étude hydro-morphologique du ruisseau de Vallières et de ses affluents dans le cadre de la reconstruction de la station d'épuration de Montoy-Flanville.

Principes d'assainissement des zones à urbaniser

Principes généraux :

Les rejets d'eaux pluviales résultant de l'imperméabilisation des sols dues à l'urbanisation nécessitent la mise en œuvre de mesures pour maîtriser les débits rejetés tant en quantité qu'en qualité. Des préconisations ont été apportées à cet égard dans le règlement du PLU.

Le principe est la gestion de l'eau à l'endroit où elle tombe, cette recommandation est clairement définie dans le document « la ville et son assainissement » publié par le Ministère de l'écologie et du développement durable en Juin 2003.

Les dispositifs de gestion des eaux pluviales à la parcelle peuvent consister à :

- l'évacuation des eaux vers un émissaire naturel à écoulement superficiel : cours d'eau, fossé, ... Dans ce cas l'autorisation du gestionnaire du milieu de rejet est à solliciter,
- limiter l'imperméabilisation et en compenser les effets,
- récupérer et réutiliser l'eau de pluie (citernes, ouvrages bétonnés enterrés...),
- infiltrer les eaux de toiture dans le sous-sol : l'infiltration est autorisée pour les eaux de toiture en zone d'habitation, elle est à étudier au cas par cas pour les autres zones,
- infiltrer les eaux des espaces non circulés, des espaces verts,
- conserver tant que possible les écoulements naturels préexistants à l'aménagement,
- éviter la concentration des ruissellements (risque de débordement, entraînement de pollution) par l'intégration dans l'urbanisme de la gestion des eaux pluviales : dénivelés de terrains, espaces verts, noues, caniveaux, zones de stockages en eau ou à sec...
- raccorder les eaux pluviales avec un débit limité déterminé en fonction du système d'assainissement aval et du milieu récepteur dans le respect de la réglementation en vigueur,
- concevoir des niveaux de fonctionnement selon les conditions météorologiques.

Application aux zones urbanisées :

Dans le cadre de réaménagement des espaces publics, la recherche de limitation des ruissellements doit être prise en compte dès l'élaboration du projet.

Dans l'espace privé, la mise en œuvre de système de récupération et d'infiltration des eaux de pluie à la parcelle, doit être étudiée et encouragée à chaque occasion lors des dépôts de permis de construire.

Application aux zones d'urbanisations futures :

Le mode d'assainissement devra être de type séparatif. Dans le cadre des opérations d'ensemble, les eaux pluviales seront rejetées après traitement et à débit limité dans le milieu naturel dans le respect de la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de l'aménagement des espaces publics, la recherche de limitation des ruissellements doit être prise en compte dès l'élaboration du projet. Dans l'espace privé, on privilégiera la mise en œuvre de système de récupération et d'infiltration des eaux de pluie à la parcelle.

Les eaux usées devront être rejetées dans le collecteur et acheminées vers l'ouvrage collectif lorsqu'il existe.

COMMUNE DE RETONFEY

Fiche synthétique sur la station d'épuration de Montoy-Flanville - extraite du site internet du SIERM :

FICHE INFO STATION

GRAPHIQUES

EXPORTS

IMPRIMER LA FICHE



MONTOT-FLANVILLE (025748200224)	
Localisation :	
Commune d'implantation	MONTOT-FLANVILLE (57482)
Milieu récepteur :	RUISSEAU DE VALLIERES (A7890300) RUISSEAU DE VALLIERES (FRCR371)
Coordonnées (x,y, L93)	Ouvrage : x=938613 y=6896310 Rejet : x=938613 y=6896310
Caractéristiques :	
Date de mise en service dans la configuration actuelle	13/01/77
Capacité constructeur :	kg/j DB05
Maître d'ouvrage :	SM COMOGYRE
Exploitant :	SM COMOGYRE
Type d'ouvrage	Boues Activées
Equipements	
Valeurs caractéristiques du fonctionnement :	
Caractéristiques constructeur	
Volume moyen journalier (m3)	640
Débit horaire de pointe (m3/h)	80
Contraintes réglementaires	
Capacité réglementaire (EH)	5080
Débit de référence (m3/j)	1440
Raccordements :	
Communes raccordées :	MONTOT-FLANVILLE (Dates non disponibles) RETONFEY (Dates non disponibles)
Industries raccordées :	

Tableau de synthèse sur les données

Nombre d'analyses disponibles par année.

Date	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Charges entrée	66	64	72	63	73	66	68	72	73
Charges sortie	99	108	92	82	97	88	91	93	99
Concentrations entrée	66	64	72	63	73	66	68	72	73
Concentrations sortie	99	108	92	82	97	88	91	93	99
Rendements	65	63	71	63	72	66	68	72	73
Destination des boues	2	2	1	1	1	1	1		

Documents relatifs à la station (0 Document(s) disponible(s))



1, rue du Four
54520 Laxou
Tél : 03 83 26 34 54

EAU POTABLE

La commune de Retonfey fait partie du **Syndicat Intercommunal des Eaux du Sillon de l'Est Messin**.

Les compétences de ce Syndicat au titre de l'eau potable sont les suivantes : Captage, traitement et distribution d'eau.

Les communes adhérentes sont :

ARS-LAQUENEXY, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, COINCY, FAILLY, GLATIGNY, HAYES, MARSILLY, MONTOY-FLANVILLE, NOISSEVILLE, NOUILLY, OGY, **RETONFEY**, SAINTE-BARBE, SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE, VRY.

Les sources d'alimentation :

L'eau utilisée est achetée à la ville de Metz et provient du mélange des,

- Puits de Metz Sud
- Sources de Gorze
- La prise d'eau du Rupt de Mad

Capacité et besoins actuels de la commune :

- Consommation : 53197 m³
- Capacité de la population pouvant être alimentée : non connu

Qualité de l'eau :

Tous les résultats sont conformes aux limites de qualité des eaux

Débit de fuite : néant

Longueur et type de conduite :

- 13697 ml Fonte
- 255ml PE
- 93ml autre

Les travaux programmés : néant

Quelle eau buvez-vous ?

Synthèse du contrôle sanitaire

Année 2014



www.ars.lorraine.sante.fr

Edité le 25/06/2015

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles.

Les prestations de prélèvements et d'analyses sont confiées au laboratoire agréé EUROFINIS.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, des restrictions des usages de l'eau peuvent être prononcées.

A SAVOIR

INDICE DE QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU



Bonne Mauvaise

Une eau dite "entartrante" (TH>30°F) peut entraîner des dépôts de calcaire, notamment sur les appareils électro-ménagers.

En cas d'installation d'un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.

> Une eau dite "agressive" est susceptible de provoquer des phénomènes de corrosion et de dissolution des éléments métalliques présents dans le réseau (plomb, cuivre, nickel...).

Dans ce cas, il est conseillé de laisser s'écouler l'eau quand elle a séjourné dans les canalisations avant de la consommer.

Les collectivités sont engagées dans une démarche de suppression des branchements en plomb. Le remplacement des réseaux intérieurs en plomb est de la responsabilité des propriétaires.

> Demandez l'avis de votre médecin ou de votre dentiste pour ajuster les apports en fluor pour les enfants de moins de 12 ans.

> Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson et la préparation des aliments.

> L'alimentation en eau via une ressource privée et/ou l'utilisation d'eau de pluie sont soumises à des réglementations particulières.

Ces ressources doivent être physiquement séparées du réseau public pour éviter les pollutions liées au phénomène de retour d'eau.

Renseignez vous auprès de votre mairie ou de l'agence régionale de santé.

N'hésitez pas à consulter le maître d'ouvrage ou l'exploitant de votre réseau pour toute demande relative à la qualité de l'eau

Réseau : SILLON DE L'EST MESSIN 1

Exploitant : SOCIETE MOSELLANE DES EAUX

Nombre de captages d'eau : 0

Protection des captages

Nature de l'eau : L'eau utilisée est achetée à la ville de Metz et provient du mélange des puits de Metz Sud, des sources de Gorze et de la prise d'eau du Rupt de Mad. Ce mélange subit, à la station de Moulins les Metz, un traitement de préozonation, coagulation-floculation, décantation, filtration sur sable puis charbon actif en grains, chloration et filtration finale sur charbon actif en poudre.

Traitement de l'eau utilisé : L'eau subit : une désinfection (Chloration automatique).

Nombre d'analyses 2014 : 68

BACTERIOLOGIE : Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. Les analyses ont révélé 100% de résultats conformes aux limites de qualité.



Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICOCHIMIE :

Nitrates : élément provenant principalement des pratiques culturales, des rejets domestiques et industriels. La limite de qualité est fixée à 50 milligrammes par litre (mg/L). La concentration moyenne annuelle a été de 19,61 mg/L avec un résultat maximum à 29 mg/L.

Pesticides : éléments provenant principalement de l'infiltration d'herbicides et de fongicides. La limite de qualité est fixée à 0,1 microgramme par litre (µg/L) et par substance. Environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.

L'eau est restée conforme pour l'ensemble des pesticides analysés.

Dureté : correspond à la teneur en calcium et magnésium. La valeur moyenne annuelle du TH a été de 27,77 F.

Aggressivité : L'eau distribuée est à l'équilibre.

Fluorures : Oligo-élément d'origine naturelle. La concentration moyenne annuelle en fluor a été de 0,11 mg/l.

AUTRES PARAMETRES :

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

Pour plus d'informations sur l'eau destinée à la consommation humaine : <http://ars.lorraine.sante.fr>

Les analyses sont également consultables sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

ARS de Lorraine - Délégation Territoriale de Moselle - 27, place Saint-Thiébault - 57045 METZ Cedex 1

Standard ARS : 03.83.39.79.79 – Télécopie : 03.83.39.30.09 – Courriel : ars-lorraine-dt57-vsse@ars.sante.fr

COMMUNE DE RETONFEY

21/11/2016

orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/rechercherResultatQualite.do



Ministère chargé de la santé - Résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Critères de recherche

Département

MOSELLE ▼

Commune

RETONFEY ▼

Réseau(x)

SILLON DE L'EST MESSIN 1 ▼

- CHARLEVILLE-SOUS-BOIS
- FAILLY - VREMY
- GLATIGNY
- HAYES
- OGY
- RETONFEY
- SAINTE-BARBE
- SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE
- VRY

Commune(s) et/ou quartier(s) du réseau

Bulletin précédent

Rechercher

Informations générales

Date du prélèvement 08/11/2016 09h00

Commune de prélèvement MOULINS-LES-METZ

Installation SILLON DE L'EST MESSIN 1 (100%)

Service public de distribution SILLON DE L'EST MESSIN S.I.E

Responsable de distribution VEOLIA - EAU REGION EST

Maître d'ouvrage S.I.E SILLON DE L'EST MESSIN

Conformité

Conclusions sanitaires

Eau d'alimentation ne satisfaisant pas à la référence de qualité réglementaire pour le paramètre carbone organique total. Un suivi renforcé est mis en place pour ce paramètre.

Conformité bactériologique oui

Conformité physico-chimique oui

Respect des références de qualité non

Paramètres analytiques

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L		≤ 0,1 mg/L
Aspect (qualitatif) *	0		
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL		≤ 0 n/100mL
Calcium	88 mg/L		
Carbone organique total	2,7 mg/L C		≤ 2 mg/L C
Chlore combiné *	0,07 mg/LCl2		
Chlore libre *	1,28 mg/LCl2		
Chlore total *	1,35 mg/LCl2		

http://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/rechercherResultatQualite.do

1/2

COMMUNE DE RETONFEY

21/11/2016

orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/rechercherResultatQualite.do

Chlorures	34 mg/L		≤ 250 mg/L
Conductivité à 25°C	590 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Couleur (qualitatif) *	0		
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Hydrogénocarbonates	245 mg/L		
Magnésium	7,5 mg/L		
Nitrates (en NO3)	9,7 mg/L	≤ 50 mg/L	
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,19 mg/L	≤ 1 mg/L	
Nitrites (en NO2)	<0,01 mg/L	≤ 0,1 mg/L	
Odeur (qualitatif) *	0		
Saveur (qualitatif) *	0		
Sulfates	39,8 mg/L		≤ 250 mg/L
Température de l'air *	10,0 °C		
Température de l'eau *	9,5 °C		≤ 25 °C
Titre alcalimétrique complet	20,1 °f		
Titre hydrotimétrique	25,0 °f		
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1 NFU	≤ 1 NFU	≤ 0,5 NFU
pH *	7,6 unitépH		≥6,5 et ≤ 9 unitépH

* Analyse réalisée sur le terrain

SECURITE INCENDIE

16/01/2017

Résultats des tournées

Voie publique

RETON RETONFEY

N°	Type	Etat	Description
000001	Mesures	non planifiée	C.I.S. de METZ RETONFEY

Hydrants

Légende

- * Etat
- * Anomalie
- * Accès
- * Signalisation
- ✗ Indisponible
- Avec anomalies
- Non autorisée
- Problématique
- ✓ En service
- Sans anomalie
- Autorisée
- Sans problème
- ✗ Non conforme en service

N°	Type	Adresse	Diam. d'alim.	Diam. de sortie	Maxi	A 1 bar	Statique	Pres.	Etat	Anomalie	Accès	Sig	Anomalies	Observations
1	PI 100	8 RUE DES ROSES	Incon nu	Incon nu	94	82	4,6	✓	✓	✓	✓	✓		Mesures du service des eaux en 2016
2	PI 100	2 RUE DES ROSES	Incon nu	Incon nu	95	81	4,5	✓	✓	✓	✓	✓		Mesures du service des eaux en 2016
3	PI 100	2 RUE DES PRIMEVERES	Incon nu	Incon nu	85	72	4,5	✓	✓	✓	✓	✓		Mesures du service des eaux en 2016
4	PI 100	6 RUE DES LILAS	Incon nu	Incon nu	111	96	4,5	✓	✓	✓	✓	✓		Mesures du service des eaux en 2016
5	PI 100	4 RUE DES BLEUETS	Incon nu	Incon nu	104	88	4,3	✓	✓	✓	✓	✓		Mesures du service des eaux en 2016
6	PI 100	5 RUE LOMBEZ	Incon nu	Incon nu	115	100	4,0	✓	✓	✓	✓	✓		Mesures du service des eaux en 2016
7	PI 100	8 RUE DU CHATEAU	Incon nu	Incon nu	111	97	4,0	✓	✓	✓	✓	✓		Mesures du service des eaux en 2016
8	PI 100	1, PRE MARIE	Incon nu	Incon nu	103	96	4,5	✓	✓	✓	✓	✓		Mesures du service des eaux en 2016
9	PI 100	11 RUE DE LA TOURNAILLE	Incon nu	Incon nu	122	108	5,0	✓	✗	✓	✓	✓	Capot d'un poteau cassé ou manquant	Capot 100 HS Mesures du service des eaux en 2016
10	PI 100	5 BIS PLACE SAINT MARTIN	Incon nu	Incon nu	105	97	4,5	✓	✓	✓	✓	✓		Mesures du service des eaux en 2016
11	PI 100	CHEMIN DES VIGNES	Incon nu	Incon nu	0	0	0,0	✗	✗	✓	✓	✓	Accès impossible Débit à 1 bar d'un PI 100 < 50 m3/h (Débit A 1 bar = 0m3 / h) Débit à 1 bar d'un PI 100 < 15m3/h (Débit A 1 bar = 0m3 / h)	Voiture garée devant Mesures du service des eaux en 2016
12	PI 100	1 RUE DES TISSERANDS	Incon nu	Incon nu	92	85	5,5	✓	✓	✓	✓	✓		Mesures du service des eaux en 2016
13	PI 100	1 PLACE DU CALVAIRE	Incon nu	Incon nu	121	113	5,5	✓	✓	✓	✓	✓		Mesures du service des eaux en 2016
14	PI 100	RUE DES JARDINS	Incon nu	Incon nu	112	96	4,5	✓	✓	✓	✓	✓		Mesures du service des eaux en 2016
15	PI 100	26 RUE DES FONTAINES, PI2 considéré comme PI	Incon nu	Incon nu	128	116	4,5	✓	✓	✓	✓	✓		Mesures du service des eaux en 2016
16	PI 100	40 RUE DES FONTAINES, PI2 considéré comme PI	Incon nu	Incon nu	110	99	4,5	✓	✓	✓	✓	✓		Mesures du service des eaux en 2016
17	PI 100	10 RUE DE LA TINCHOTTE	Incon nu	Incon nu	78	70	4,0	✓	✓	✓	✓	✓		Mesures du service des eaux en 2016
18	PI 100	VERS D954 / STE BARBE (D67), PETIT MARAIS	Incon nu	Incon nu	186	174	9,0	✓	✓	✓	✓	✓		Mesures du service des eaux en 2016
19	PI 100	ROUTE DE COLLIGNY	Incon nu	Incon nu	90	76	4,0	✓	✓	✓	✓	✓		Mesures du service des eaux en 2016
20	PI 100	ROUTE DE COLLIGNY, Milieu de la route	Incon nu	Incon nu	92	79	4,0	✓	✓	✓	✓	✓		Mesures du service des eaux en 2016
21	PI 100	RUE HAUT DE VEAUX	Incon nu	Incon nu	122	105	4,5	✓	✓	✓	✓	✓		Mesures du service des eaux en 2016
22	PI 100	27 RUE DE METZ	Incon nu	1x100 2x65	121	107	4,5	✓	✓	✓	✓	✓		Mesures du service des eaux en 2016
23	PI 100	RD67 - face au stade de foot	Incon nu	1x100 2x65	101	83	3,0	✓	✓	✓	✓	✓		Mesures du service des eaux en 2016

DECHETS

Population concernée

Depuis le 1 Janvier 2017, les communautés de communes du Pays de Pange et du Haut Chemin se sont unifiées sous l'appellation de **communauté de communes Haut Chemin-Pays de Pange**, regroupant ainsi 28 communes :

BAZONCOURT
BURTONCOURT
CHARLEVILLE-SOUS-BOIS
COINCY
COLLIGNY-MAIZERY
COURCELLES-CHAUSSEY
COURCELLES sur NIED
FAILY
GLATIGNY
HAYES
LES ETANGS
MAIZEROY
MARSILLY
OGY-MONTO-FLANVILLE

PANGE
RAVILLE
RETONFEY
SAINTE-HUBERT
SAINTE-BARBE
SANRY-LES-VIGY
SANRY-SUR-NIED
SERVIGNY LES RAVILLE
SERVIGNY LES SAINTE BARBE
SILLY SUR NIED
SORBEY
VIGY
VILLERS-STONCOURT
VRY

regroupant 19 429 habitants dont 1381 à Retonfey.

La fusion des deux communautés de communes étant trop récente, nous ne disposons pas des nouvelles informations concernant la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Aussi, nous allons nous appuyer sur les données de l'ancienne communauté de communes à laquelle appartenait Retonfey.

La Communauté de Communes du Pays de Pange exerçait jusqu'en décembre 2016 la compétence **collecte et traitements des déchets ménagers**, pour l'ensemble des 17 communes de son territoire :

BAZONCOURT
COINCY
COLLIGNY-MAIZERY
COURCELLES sur NIED
COURCELLES-CHAUSSEY
MAIZEROY
MARSILLY
MONTO-FLANVILLE
VILLERS-STONCOURT

OGY
PANGE
RAVILLE
RETONFEY
SANRY sur NIED
SERVIGNY les RAVILLE
SILLY sur NIED
SORBEY

Au niveau du mode d'exploitation de la collecte et du traitement des déchets, le CCPP, a recours à des prestations de service. Les ordures ménagères résiduelles et les corps creux sont pris en charge par Haganis-Metz et le papier par Véolia (à destination de Thaon-les-Vosges).

Le service est effectué sur la totalité du territoire de la Communauté de Communes à l'exception : - des voies inaccessibles ou inadaptées aux camions de ramassage (point de regroupement au croisement de la rue la plus



COMMUNE DE RETONFEY

proche), - des voies privées non ouvertes à la circulation publique, - des établissements non soumis à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Collecte en porte à porte

- Collecte hebdomadaire (mercredi) des **Ordures Ménagères Résiduelles** (OMR) en bacs roulants, la capacité des bacs dépend du nombre d'habitants dans le foyer.
- Collecte bimensuelle (jeudi) **des emballages recyclables** en sacs transparents de 50 litres (écosacs) distribués par la mairie
- Collecte bimensuelles **des journaux, magazines et cartonnettes**

Afin de favoriser le compostage domestique des biodéchets, des composteurs en bois de 400 et 570 litres sont en vente à la CCPP aux heures d'ouverture. Un guide de compostage est également délivré lors de l'achat.

Collectes en apport volontaire

- **Collecte du verre**
- **Collecte des textiles** 7 points d'apport volontaire textile sont disposés sur le territoire de la CCPP

Les déchèteries

La CCPP offre un accès à différentes déchèteries selon le lieu d'habitat.

- Les habitants des communes de Coincy - Marsilly - Ogy - Montoy-Flanville et Retonfey, suite à une convention passée avec Metz-Métropole, accèdent à la déchèterie de METZ-BORNY
- Les habitants des communes de Bazoncourt - Colligny - Courcelles-Chaussy/Landonvillers - Courcelles-sur-Nied - Maizeroy - Maizery - Pange - Raville - Servigny-lès-Raville - Sanry-sur-Nied - Sorbey accèdent à la déchèterie de COURCELLES-CHAUSSEY ET DE COURCELLES-SUR-NIED

la fréquentation des deux déchèteries sur l'année 2016 :

FREQUENTATIONS	COURCELLES S/NIED	COURCELLES-CHAUSSEY
NB DE VISITES	14 939	20 430
TOTAL 2015	35 369 (36 574 en 2015)	

Chiffres clés 2016 des collectes en PAP depuis 2014 jusqu'en 2016

Communauté de Communes du Pays de Pange		2014	2015	2016⁵
O.M. (REOM)	Tonnage annuel	2 956 t	2 962 t	2 883 t
	Kg/an/habitant	242 Kg	235 Kg	219 kg/hab.
Flux Papiers (Corps plats)	Tonnage annuel	477 t	502 t	504 t
	Kg/an/habitant	39 kg	40 Kg	38 Kg/hab.
Emballages Ménagers Recyclables (Corps Creux)	Tonnage annuel	118 t	127 t	124 t
	kg/an/habitant	10 Kg	10 Kg	9.5 Kg/hab.

